

**AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS**

**Objectifs :** - insertion paysagère - promotion touristique  
- sensibilisation des habitants

**Préconisations:**

- Sur tout le territoire, privilégier les plantations en pleine terre plutôt qu'en bacs et jardinières non seulement pour une meilleure insertion paysagère mais aussi pour un moindre coût
- Dans les villages :
  - Utiliser le végétal en entrées de bourg sous forme de bosquets d'arbustes à bon développement et fleurs afin de créer un « effet de porte ».
  - Faire descendre les massifs en pente douce vers une aire engazonnée plutôt que de les cerner de murets.
  - D'une manière générale, préférer l'engazonnement aux minéraux trop rudes ; le végétal adoucit les surfaces et assure une bonne transition entre espace public et espace privé. Veiller toutefois à l'utilisation de ces espaces engazonnés (hors du stationnement des véhicules) et ne pas chercher l'effet gazon anglais, qui nuirait au caractère champêtre.
- Cas particulier d'Aigueperse, au caractère urbain plus marqué
- Au contraire, ici, utiliser des murets pour délimiter les massifs de pleine terre et prévoir un traitement minéral des sols pour affecter distinctement les
- Différents espaces. Réfléchir à l'utilisation des serres de la Maison de Retraite : entreposer de grands bacs garnis d'arbustes estivaux ( ex.lauriers-roses)
- Utiliser les cahiers des charges lors de la création ou de l'extension de bâti
- Conserver les talus de voies de chemins de fer végétalisés quand ils le sont et planter les autres, notamment entrées est et sud d'Aigueperse *voir fiche n°14*
- Quant à la composition des massifs, à l'achat et la mise en place des végétaux, deux démarches sont possibles : confier toutes ces opérations à un sous-traitant ou les coordonner au niveau de la CCNL et des communes (ex. achats groupés intercommunaux et mise en place communale...)